Informations de base

2020/2153(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2019 : Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) **Subject** 8.70.03.09 Décharge 2019	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	08/09/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CHINNICI Caterina (S&D)	01/10/2020

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2021	Vote en commission		
30/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0087/2021	
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0177/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2153(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/03863

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE657.224	12/01/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE661.917	25/02/2021	
Amendements déposés en commission		PE680.788	04/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0087/2021	30/03/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0177/2021	28/04/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05793/2021	05/02/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2020)0288	29/06/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2021/1571 JO L 340 24.09.2021, p. 0211

Décharge 2019 : Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2020/2153(DEC) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 636 voix pour, 53 contre et 9 abstentions, de **donner décharge** au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 628 voix pour, 58 contre et 5 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Observatoire

Le budget définitif de l'OEDT pour l'exercice 2019 était de 18.178.352,57 EUR, ce qui constitue une augmentation de 12,39% par rapport à 2018. L' augmentation du budget est avant tout due au lancement du nouvel instrument d'aide de préadhésion 7 (IAP 7).

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a salué les efforts de suivi du budget déployés au cours de l'exercice 2019 qui se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 100%, identique à celui enregistré en 2018. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'élevait à 98,29%, soit une hausse de 0,28% par rapport à l' exercice précédent.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics, la gestion des conflits d' intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- le programme de travail 2019 est largement mis en œuvre et l'Observatoire a mis en place un nouveau modèle de mesure des performances en 2019;

- l'Observatoire joue un rôle important en fournissant aux décideurs politiques et aux praticiens un ensemble d'analyses et d'informations sur les drogues et les toxicomanies ainsi que sur les tendances à l'œuvre, dans une perspective de lutte efficace contre l'usage illicite et le trafic de drogue;

- l'Observatoire a partiellement atteint son objectif en ce qui concerne le nombre de jours de formation par membre du personnel, en matière de coûts des services public et en ce qui concerne sa contribution à 14 grands événements scientifiques et pratiques liés aux drogues;

- au 31 décembre 2019, 94,74% des postes du tableau des effectifs étaient pourvus avec 9 fonctionnaires et 63 agents temporaires engagés sur les 10 fonctionnaires et 66 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- l'Observatoire a enregistré un proche équilibre entre les hommes et les femmes au sein du conseil d'administration en 2019 (16 hommes et 14 femmes) mais l'équilibre géographique du personnel doit être amélioré;

- la question de la dépendance envers un recrutement externe doit être abordée et le droit du travail applicable respecté;

- dans 85 des 92 procédures, représentant 60 % de la valeur totale des marchés, l'Observatoire a attribué des contrats directs dans le cadre de procédures avec offres uniques. Les députés ont recommandé de recourir à des procédures faisant intervenir plusieurs candidats, même dans le cadre de marchés de faible valeur;

- l'Observatoire a pris des mesures pour garantir la transparence, prévenir et gérer les conflits d'intérêts et protéger les lanceurs d'alerte; les députés ont appelé à la création d'un cadre déontologique commun à toutes les institutions et agences de l'Union;

- la version définitive du répertoire pour le nouveau cadre de contrôle interne a été approuvée par le directeur de l'Observatoire en mars 2019 mais la stratégie antifraude devrait être mise à jour.